

**Procès-verbal de la réunion du Bureau Communautaire
Du 14 avril 2025**

Date de convocation	07.04.2025
Nombre de conseillers :	
En exercice :	10
Présents :	6
Votants	6
Quorum :	6
Visé et publié le	15.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril à 16h00, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Argences, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Etaient présents : MM. Philippe PESQUEREL, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Mmes Nathaly MONROCQ, Régine ENEE, M. Laurent DECLERCK, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
M. Patrice MARTIN, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Stéphane AMILCAR, Eric MARGERIE

Secrétaire de séance : M. Claude FOUCHER

La séance est ouverte par M. le Président.

M. Claude FOUCHER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Il convient de délibérer sur le point relevant des délégations au Bureau.

Acquisition de conteneurs sélectifs

Considérant l'importance de promouvoir le tri sélectif et de renforcer les infrastructures en matière de collecte des déchets, il est proposé d'acquérir des conteneurs sélectifs auprès de la société SULO.

Le devis présenté s'élève à un montant hors taxes de 26 020 €, soit un montant toutes taxes comprises de 31 224 €.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Autorise le Président à signer le devis d'acquisition des conteneurs sélectifs auprès de la société SULO pour un montant HT de 26 020 €, soit un montant TTC de 31 224 € ;

↳ Charge le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Mission AMO/MOE programme de réhabilitation assainissement 2024 : avenant n°1

Par délibération n°2024/144 en date du 24 octobre 2024, le programme de réhabilitation a été modifié de la façon suivante :

- Avenue du Parc à CAGNY (réhabilitation sans tranchée sur 130 ml) ;
- Rue Adolphe Lebaudy à CAGNY (remplacement sur 200 ml) ;
- Rue Henri Philippe à CAGNY (remplacement sur 185 ml) ;
- Rue Lucien Ropars à CAGNY (remplacement sur 80 ml).

Par conséquent, dans le cadre de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme 2024 de réhabilitation de l'assainissement collectif conclu avec le cabinet SICEE Ingénierie, il convient également d'acter la modification du programme par un avenant.

Cet avenant n'aura pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Décide la passation d'un avenant n°1 à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme 2024 de réhabilitation de l'assainissement collectif, conclu avec le cabinet SICEE Ingénierie ;

↳ Autorise M. le Président à accomplir toutes les démarches et formalités et à signer l'avenant n°1 afférent à l'exécution du mandat.

Autres sujets abordés :

- Remplacement du tablier du pont d'Ingouville ;
- Quid des investissements sur Moulst-Chicheboville - recours à l'emprunt ;
- Répartition des sièges Conseil communautaire ;
- Photos des réalisations pour Conseil communautaire ;
- Possibilité de création de réserves d'eau- étude de faisabilité ;
- Subvention association pour une exposition photo sur des procédés alternatifs : Proposition au Conseil communautaire d'un montant de 700 euros.

La séance est levée à 17h00

Le secrétaire de séance
Claude FOUCHER



Le président,
Philippe PESQUEREL